

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/WGTI/W/39

4 juin 1998

(98-2274)

**Groupe de travail des liens entre
commerce et investissement**

Original: anglais

COMMUNICATION DE L'INDE

La Mission permanente de l'Inde a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 25 mai 1998, en demandant qu'elle soit distribuée aux Membres.

LIENS GLOBAUX ENTRE LA MOBILITÉ DU CAPITAL ET CELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE: QUESTIONS À EXAMINER

1. L'Inde aimerait faire part de ce qui suit au titre de l'alinéa sur les liens entre la mobilité des capitaux et celle de la main-d'œuvre qui figure sur la Liste des questions proposées pour examen au Groupe de travail.
2. Les capitaux et la main-d'œuvre sont deux facteurs de production fondamentaux et complémentaires qui s'ajoutent à d'autres tels que la terre et la technologie. Tout processus de production suppose l'utilisation de capitaux et de main-d'œuvre, les premiers pour acquérir les ressources, le financement, l'équipement, les infrastructures de soutien, etc., grâce auxquels la main-d'œuvre sera en mesure de produire les biens et les services, et la seconde pour exploiter les capitaux et les autres facteurs en vue de la production des biens et des services en question. Il découle de ce qui précède que les capitaux ne peuvent guère constituer un facteur de production en l'absence de main-d'œuvre, tandis que celle-ci est rarement capable de produire sans un apport de capitaux.
3. La mobilité des capitaux et celle de la main-d'œuvre sont acceptées comme moyens de concrétiser les échanges et l'investissement dans les biens et les services. Si les capitaux sont mobiles et circulent librement entre les pays et les régions, il s'ensuit naturellement que la main-d'œuvre doit avoir une mobilité comparable. La mobilité de la main-d'œuvre suppose une approche libérale et intégrée dans un contexte de libre circulation mondiale des capitaux, des biens et des services.
4. La mobilité des capitaux et celle de la main-d'œuvre, même si elles ne constituent que deux aspects de la même réalité, n'en sont pas moins traitées comme deux questions complètement hermétiques l'une par rapport à l'autre. Cela s'explique essentiellement parce que nous n'avons pas encore reconnu le rôle complémentaire et essentiel des liens qui les unissent. Les pays qui détiennent un avantage relatif sur le plan des capitaux sont portés à promouvoir la mobilité des capitaux auprès de ceux qui recherchent la possibilité d'exporter les services de leur main-d'œuvre, laquelle constitue leur avantage relatif. À cet égard, la simple logique exigerait qu'il y ait une coopération entre les pays compte tenu de leurs avantages concurrentiels réciproques et de la rareté relative des ressources, mais la polarisation des questions a provoqué des controverses dans les enceintes internationales. Il n'en demeure pas moins qu'il existe une relation à double sens entre les capitaux et la main-d'œuvre et que tout débat sur la mobilité des capitaux demeure incomplet sans examen adéquat de la question de la mobilité de la main-d'œuvre.

5. A l'heure actuelle, des obstacles empêchent la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre. Pour comprendre la différence de nature de ces obstacles, prenons l'exemple des listes annexées à l'AGCS. Ce faisant, on doit tenir compte du fait que dans l'AGCS, le quatrième mode, c'est-à-dire le mouvement des personnes physiques, était traité comme le facteur faisant contrepoids, du point de vue des pays excédentaires en main-d'œuvre mais déficitaires en capitaux, au troisième mode, c'est-à-dire la présence commerciale. Par contraste avec la question plus vaste de la mobilité des capitaux et de celle de la main-d'œuvre, l'AGCS traite simplement de la mobilité limitée des capitaux et de la main-d'œuvre spécialisée. Il nous permet quand même de faire ressortir la différence de nature des obstacles qui s'opposent à la mobilité des capitaux et à celle de la main-d'œuvre. Certaines des limites mentionnées dans les différentes listes d'engagements établies en application de l'AGCS sur l'accès aux marchés et le traitement national valent la peine d'être examinées par le Groupe de travail, pour que l'on puisse en comprendre la nature et l'étendue.

6. S'agissant de l'ampleur des obstacles, le partenaire faible est de toute évidence la main-d'œuvre, qui n'a pas obtenu de couverture adéquate lors des négociations du Cycle d'Uruguay. Celles-ci se sont conclues en excluant à toutes fins utiles la mobilité de toutes les catégories de main-d'œuvre sauf les cadres supérieurs et les hommes d'affaires. Par exemple, le cadre de l'AGCS n'encourage pas la mobilité de la main-d'œuvre en tant que mode de livraison pour l'exportation des services. Pour plus de clarté, nous tenons de nouveau à réaffirmer que la libre circulation de la main-d'œuvre dans le contexte de la libre circulation des investissements ne saurait en aucune façon être liée ou comparée au quatrième mode.

7. Les conséquences du refus de considérer la mobilité de la main-d'œuvre comme un facteur complémentaire et indispensable à la mobilité des capitaux pourraient être considérables pour les possibilités de production, les économies d'échelle et de gamme et les coûts connexes. Si la mobilité des capitaux est encouragée mais pas celle de la main-d'œuvre, il n'est pas difficile d'en prévoir plusieurs conséquences. Une pénurie grave de main-d'œuvre priverait les entreprises à dimensions mondiales de possibilités de production et d'économies d'échelle et de gamme. De ce fait, elles pourraient être forcées de recourir à l'une ou l'autre des solutions suivantes:

- fonctionner avec une main-d'œuvre réduite ou de qualité inférieure et donc produire moins;
- renoncer aux économies de gamme et donc aux avantages de la combinaison de deux ou plusieurs procédés de production;
- recourir davantage à la technologie et donc de moins en moins à la main-d'œuvre;
- employer des migrants illégaux;
- consacrer, à moyen et long termes, des ressources financières à la formation d'une main-d'œuvre locale, en guise de solution de remplacement.

8. De tels choix, imposés aux entreprises à dimensions mondiales, ne sont pas toujours faciles à faire et se révèlent onéreux et même souvent risqués. Les mesures de remplacement risquent d'entraver l'efficacité et l'efficacéité des capitaux investis par les entreprises et d'entraver le commerce et l'investissement mondiaux, tout en consacrant l'inutilité de l'OMC comme facilitateur de l'augmentation du commerce et de l'investissement mondiaux.

9. A l'heure actuelle, ce sont surtout les professionnels de haut niveau que l'AGCS autorise à travailler à l'étranger, alors qu'en réalité, la difficulté d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre constitue l'une des raisons fondamentales des graves pénuries des différentes catégories de main-d'œuvre (dont les professionnels et les cols blancs) sur le marché du travail mondial. Cela

suppose qu'en l'absence de garanties d'une mobilité raisonnable de la main-d'œuvre, les capitaux, mobiles eux, ou bien font face à des contraintes pour ce qui est de différentes catégories de flux de main-d'œuvre, ou bien finissent malgré tout par attirer la main-d'œuvre par des moyens informels ou illégaux, avec le résultat, dans les deux cas, que les flux de main-d'œuvre deviennent imprévisibles et instables du point de vue des pays exportateurs de main-d'œuvre.

10. Les mouvements informels (y compris les mouvements illégaux) de main-d'œuvre qui réagissent aux afflux de capitaux vers un pays privent les entreprises internationales de toute garantie concernant les mouvements adéquats de main-d'œuvre. Ces entreprises courent également le risque d'éprouver des difficultés majeures sur le plan de la main-d'œuvre par suite d'un changement soudain de la politique du pays concerné.

11. Du point de vue des coûts, des garanties concernant la mobilité de la main-d'œuvre représentent une option moins onéreuse. Dans bien des pays, il existe rarement des solutions toutes faites pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

12. Voici quelques suggestions que nous soumettons à l'examen du Groupe de travail:

- i) Il importe que le Groupe de travail des liens entre commerce et investissement discute de la nature et de l'ampleur des questions qui se posent à différents secteurs économiques eu égard aux ressources en main-d'œuvre. Le Groupe de travail peut examiner les moyens de surmonter la pénurie de main-d'œuvre et d'améliorer la productivité du capital par l'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre.
 - ii) Même si le Groupe de travail se penche sur des solutions en vue d'accroître la mobilité des capitaux, rien, ou presque, ne garantit que les intrants appropriés en matière de main-d'œuvre deviendront disponibles pour l'utilisation de ces capitaux. En conséquence, le Groupe de travail peut faire preuve de bon sens et suggérer d'ajouter certaines catégories de main-d'œuvre dont la mobilité pourrait être rendue plus facile aux catégories supérieures à l'égard desquelles la plupart des pays Membres de l'OMC ont déjà souscrit des engagements en matière de mobilité dans le cadre de l'AGCS. Pour répondre aux besoins immédiats de la production, il peut suggérer des manières de favoriser les mouvements de certaines catégories de main-d'œuvre des régions excédentaires vers les régions déficitaires. Le Groupe de travail devrait pouvoir envisager divers degrés de mobilité de la main-d'œuvre sous l'égide de l'OMC.
-